

Communiqué de presse

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 24 février prochains.

2800 foyers colmariens seront recensés par des agents recenseurs, munis d'une carte officielle les accréditant pour cette mission.

Participer au recensement est une obligation, et la municipalité compte sur le civisme des personnes qui seront sollicitées. Une réponse rapide de leur part facilitera considérablement le travail de l'agent recenseur.

Il est également possible de répondre par Internet, moyen plus rapide, plus simple et moins coûteux.

Pour toute information complémentaire : 03 89 20 68 68 poste 1220 ou 5632 (service population).